REGNY Le Rhins Murmure
notre VILLAGE terre d'avenir

Trimestriel d'informations de la Commune de Régny Février 2015 // Numéro **14**

Le Billet du Maire

Repenser notre commune et notre intercommunalité

J'ouvre le débat : La France souffre de l'inadaptation de ses structures politiques locales.
Une Réforme des collectivités territoriales est engagée, qui va dans le bon sens, avec le regroupement des régions (nous serons en Rhône-Alpes-Auvergne le 1er janvier prochain !) et la quasi-disparition programmée des départements.
Au niveau de ce que l'on nomme aujourd'hui le "bloc local" (les communes et leurs intercommunalités) par contre, les choses sont à peine amorcées...
Nous avons toujours en France 36.000 communes, soit autant que dans tous les autres pays d'Europe réunis !
Ce grand nombre de petites communes, qui fut très longtemps notre richesse quand notre pays était majoritairement rural, c'est aujourd'hui un vrai handicap et un "luxe" inutile dans l'Europe d'aujourd'hui.
Il faut le dire, les charges qui pèsent sur chacune de ces 36.000 communes (à Régny comme ailleurs) sont au-dessus des ressources fiscales dont elles disposent : elles n'ont pu faire face - tant bien que mal - jusqu'à aujourd'hui, qu'avec de très gros efforts de gestion, mais aussi et surtout grâce aux dotations et subventions de l'Etat et des départements.
Ces subventions et dotations aux intercommunalités vont baisser ; pour les communes elles vont progressivement disparaître...
Pas dans 20 ans, mais dans les cinq à dix ans qui viennent !
Il y a donc urgence : à Régny nous avons fait nos calculs sur les trois prochaines années ; nous devrions perdre 35.000€ en 2015, 55.000€ en 2016 et 80.000€ en 2017 (soit 30% de nos dotations actuelles), nous serons alors quasiment "à l'os" !
Que vont pouvoir faire nos communes dans ces conditions ?
- Ceux qui le pourront (les petites communes qui ont des taux d'imposition très bas) vont commencer par augmenter fortement leurs impôts ;
- Les communes comme la notre vont réduire leurs dépenses, en fonctionnement mais surtout en investissement, pour ne pas avoir à augmenter des impôts déjà très lourds ;
- Les communes vont devoir transférer des compétences (donc des dépenses et des recettes fiscales) aux intercommunalités, lesquelles devront avoir des moyens financiers suffisants pour pouvoir les exercer (ce ne sera malheureusement pas le cas de la COPLER !) ;
- Toutes les communes devront nécessairement - in fine - se regrouper en "communes nouvelles", comme nos voisins de Thizy les Bourgs, pour retrouver un produit fiscal et des marges de manoeuvre suffisantes.
D'ici là (dès la fin de l'année 2015), nos intercommunalités auront dû faire le choix de se regrouper sur des périmètres cohérents et suffisants (prenant en compte les "bassins de la vie" dit la loi).
Le débat doit donc s'ouvrir maintenant et je vous invite à y prendre part, à ne pas subir ceux qui manoeuvrent à des fins politiciennes (en pensant plus à leur avenir politique personnel qu'à l'interêt de leur territoire et de leurs populations) :

> (...) le noyau de cette future "commune nouvelle" que j'appelle de mes voeux, il doit être constitué autour de nos trois communes Régny, Lay et Saint Symphorien de Lay.

En ce qui me concerne, je le redis pour ceux qui ne l'auraient pas compris, j'ai mon activité et mes "ambitions" professionnelles dans le Rhône et je n'ai pas d'ambitions politiques autres que celle de défendre les intérêts de notre commune.
L'avenir de notre commune, je le vois dans une grande intercommunalité du Roannais, qui ferait 100.000 habitants et dans laquelle notre commune, regroupée en "commune nouvelle" avec d'autres communes voisines, pèserait 10.000 habitants.

Nos voisins Maires sont tous aujourd'hui réticents à fusionner, ou alors uniquement avec des communes plus petites que la leur, dans un ensemble où ils espèrent conserverle prééminence et donc leur pouvoir.

Je prend aujourd'hui les paris ; ces petit calculs n'iront pas très loin et si nos voisins ne sont pas capables d'ouvrir ce dialogue nécessaire entre nos communes, c'est le Préfet qui nous contraindra.
A mon sens, le noyau de cette future "commune nouvelle" que j'appelle de mes voeux, il doit être constitué autour de nos trois communes Régny, Lay et Saint Symphorien de Lay.
Ensemble nous dépassons 4.000 habitants, et nous pourrons regrouper d'autres communes voisines plus petites comme Saint Victor, Pradines, Combre, Montagny, Neaux, Fourneaux...
Pour atteindre le seuil de 10.000 habitants dont nous avons besoin pour peser, sur le plan économique et politique, dans le roannais.

On nous rétorque que Saint Symphorien de Lay et Régny sont des communes très différentes... Je dirai qu'elles sont surtout complémentaires :
- Saint Symphorien (notre ex chef-lieu de canton) et Lay disposent d'un très vaste territoire et de nombreux gros hameaux (rendus constructibles par un ancien Maire ex-préfet) qui lui font une population très importante, de deux bourgs très coquets, de la RN7 (aujourd'hui en déclin) de quelques industries et de petites zones commerciales dynamiques ;
- Régny a ce que ces deux communes n'ont pas, parce que les élus de Saint Symhorien de l'époque, s'en doute mal éclairés n'en ont pas voulu : la gare, le collège et ses équipements sportifs...
Nous avons enfin le plus gros bourg et le plus vaste site industriel du Roannais, qui une fois réhabilités pourront accueillir des centaines d'emplois et d'habitants !
Ensemble, nous avons des équipements et une population au niveau d'une petite ville...
Séparés, qu'elle que soit au final notre population, nous ne serons jamais que des gros bourgs ruraux !

Jean-François Dauvergne
Maire de Régny

COMITE D'ANIMATION LOCAL

La première année d'efforts pour la nouvelle équipe d'animation s'est révélée satisfaisante.
Le Comité est prêt à poursuivre ses manifestations pour 2015.
Nous allons mettre en place une boîte à idée à la Mairie. N'hésitez pas à y déposer les vôtres.

Agenda 2015

11 Avril : Brocante
20 Juin : Fête de la musique
29, 30 et 31 Août : Fête patronale
4 Octobre : Brocante
24 Octobre : Repas + Spectacle
5 ou 6 Décembre : Marché de Noël

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

De nouveaux professionnels de santé à Régny !
- Le **Docteur KRITSEPIS**, médecin généraliste, s'est installé le 1er janvier en tant que médecin libéral dans la maison de santé.
Les rendez-vous se prennent toujours auprès de la secrétaire au 04-77-66-00-92.
Par contre, il faudra dorénavant prévoir de régler la consultation !
- Le **Docteur BARRO**, chirurgien-dentiste a repris le cabinet dentaire de Régny depuis le 20 janvier.
Pour prendre un RDV, il vous suffit d'appeler le 04-77-63-00-33.
- **Madame BIDOLIN**, psychologue, a repris le cabinet de Mme Aviez au sein de la maison de santé, au 1er février.
Madame Bidolin reçoit des enfants, des adolescents, des adultes ou des couples.
Elle a notamment un diplôme universitaire sur les "Troubles neuropsychopathologiques des apprentissages scolaires" et porte un intérêt particulier à cette question.
Pour des renseignements ou un RDV, vous pouvez l'appeler au 06-28-53-23-75.
- **Madame RODOT**, orthophoniste, s'installera à partir du 16 mars au sein de la maison de santé.
Madame Rodot a déjà de nombreuses expériences que ce soit auprès des enfants (pour des troubles de langage oral et/ou du langage écrit) comme des adultes, notamment en hôpital gériatrique (pathologies neurodégénératives type Alzheimer, Parkinson....déglutition, langage, voix).
Pour des renseignements ou un RDV, vous pouvez l'appeler au 06-03-85-21-84.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village ainsi qu'une bonne installation !

LES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT

Depuis près d'un an, suite à une demande du club de tennis, la municipalité à décidé de mettre à disposition une partie du bâtiment communal appelé "Grange Magnin", près des courts de tennis. Les conditions étant que la mairie s'engage à apporter jusqu'au pied du bâtiment l'électricité et les évacuations d'eaux usées. Le reste des travaux restant à la charge du club.
Sous l'impulsion du président Franck Chanut, les bénévoles du club ne comptent pas les heures passées et espèrent terminer dans le courant de l'automne 2015.
Un bien bel exemple d'engagement de la part de tous ces membres...

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES
HUART Zack le 14 septembre
LECOQ Robin le 18 septembre
FESSY Ilan le 25 octobre
BECQUET Alexandre le 26 octobre
SAFI Tesnim le 28 octobre
CHARMETTE Jean le 29 octobre
CïRCEI Patrick le 27 novembre
BOUTARD Anaëlle le 19 décembre
PAPET WILLEMS Lancelot le 19 décembre
AMBARD Thimoté le 24 décembre
FRADE Agathe le 1er janvier
BRESSOL MARTINEZ Noélyne le 12 janvier
TESTA Solene le 14 février

DÉCÈS
CRÉPIN Marie le 28 octobre
LAMURE Andrée épouse JOUNIN le 29 octobre
BRENIER Jeanne épouse GOUA le 16 novembre
BEROUJON Lucette épouse COMBY le 23 novembre
MORON Marie le 23 novembre
COMBY Alice épouse BEAUJEU le 18 décembre
TRONCY Jeanne épouse SARTORY le 14 janvier
PATAY Gladie épouse CHAUX le 18 janvier
RADZIENSKI Jean le 11 février
VIVIÈRE Louis le 23 février
PLEUTIN Marie-Paule épouse PYSNIAK le 17 juin
TACHON André le 23 juin
MARCHETTINI Bruno le 20 juillet
BERNAY Odette épouse TARAVEL le 29 septembre
LUCAS Manuel le 17 novembre
DESBROSSE Clémence épouse DUBESLAY le 15 novembre
DOLCE Irme épouse CLERC le 1er décembre
LAGRESLE Andrée épouse SEYVE le 10 janvier
POUSSINGE Marie épouse PHARABET le 16 janvier

'NaCl' PAS UNE PANACÉE UNIVERSELLE !!!

Le chlorure de sodium, communément appelé « sel », n'a pas de pouvoir aussi étendu que l'on pourrait lui attribuer. Cette matière dont on se sert l'hiver comme fondant sur la neige tassée ou sur le verglas, n'est efficace que lorsqu'il y a une circulation qui engendre une réaction, et fait donc fondre la glace.

Mais ce sel a ses limites : il n'est efficace que jusqu'à -6°. En dessous, il ne contribue qu'à accentuer la formation de gel. Autrefois le sel était utilisé par les glaciers pour fabriquer des crèmes glacées. Il était en effet ajouté à la glace pilée que l'on mettait autour de la sorbetière pour atteindre une température très négative, de l'ordre de –18°, ce qui conservait la glace pilée plus longtemps.
Sur les routes départementales, les camions sont équipés de réservoirs de

saumure, eau et sel mélangé à raison de 20%, qui asperge le sel à l'arrière de la saleuse et constitue ainsi ce que l'on appelle « bouillie de sel » efficace jusqu'à – 20°.
Le sel n'est pas polluant en lui-même, mais il fixe les métaux lourds (mercure, plomb…) dégagés par nos pots d'échappement, et qui se retrouvent entrainés dans nos fossés et donc dans les rivières, voire les nappes phréatiques.

Une petite astuce qui peut vous être utile si vous avez à servir du champagne qui n'est pas à une température d'environ 6°, la température idéale. Mettez votre bouteille dans un seau à glace, remplissez ce seau avec des glaçons, ajouter une ou deux poignées de sel et mélanger. Quelques minutes plus tard vos invités apprécieront votre « limonade d'Epernay ».
Enfin je voulais dire à nos concitoyens que le sel est un matériau onéreux, et que nous le destinons exclusivement à la voirie communale sur lesquelles nous l'employons avec parcimonie. Pour ce qui concerne les chemins privés, vous pouvez trouver du sel dans le commerce (fournisseur d'engrais, et autres articles de jardinage).

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un programme de réhabilitation de l'habitat sur le territoire de la COPLER.
Pour permettre à la population de réhabiliter ses logements, la COPLER lance un programme d'intérêt général (PIG) et décide de dégager 90.000€, sur 3 ans, pour financer ce programme et cette animation, sachant que les aides pour les travaux finançables et aides mobilisables ont 3 objectifs :
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation au viellissement et handicap.

Les objectifs du programme d'intérêt général rejoignent ceux du plan départemental de l'habitat validé par l'Etat et par le Conseil Général.

De plus, pour tout achat et rénovation réalisés sur la commune de Régny, les propriétaires peuvent bénéficier des prêts à taux zéro.

Pour tous renseignements contactez :
- Mairie, Copler, Pact.

AGENDA

MARS
DIMANCHE 1er : Concours de Pêche
VENDREDI 6 : Concours de Belote
SAMEDI 7 : Ouverture de la Pêche à la truite, Représentation Théâtrale des Anes Blancs
DIMANCHE 8 : Représentation Théâtrale des Anes Blancs
JEUDI 19 : Défilé du 19 mars 1962
VENDREDI 20 : Challenge de Basket
SAMEDI 21 : Repas dansant du Judo Club
AVRIL
SAMEDI 4 : Concours de Pétanque
VENDREDI 10 : Soirée Cabaret du Tennis Club
SAMEDI 11 : Brocante
JEUDI 16 : Concours de Pêche
SAMEDI 18 : Concours de Boules
MAI
SAMEDI 2 : Fêtes des Classes en 5
VENDREDI 8 : Défilé du 8 mai 1945
VENDREDI 29 : Démonstration du Club de Gym
SAMEDI 30 : Concours de Pétanque
DIMANCHE 31 : Vin d'honneur pour la Fête des Mères
JUIN
VENDREDI 5 : Compétition de Judo
SAMEDI 6 : Compétition de Judo
DIMANCHE 7 : Fête Nationale de la Pêche
SAMEDI 13 : 12 H de Pétanque
SAMEDI 20 : Journée des Artistes
DIMANCHE 21 : Messe à Naconne
SAMEDI 27 : Fête des écoles, Concours de Pétanque officiel
JUILLET
VENDREDI 3 : Remise de Ceintures de judo
SAMEDI 4 : Concours de Boules
MARDI 14 : Concours de Boules
SAMEDI 18 : Concours de Boules
AOÛT
DIMANCHE 16 : Concours de Boules
Les 29, 30 et 31 : Fête Patronale
LUNDI 31 : Concours de Boules

ENVIRONNEMENT

Le parcours de l'énergie passe par Régny.
Le comité de pilotage de l'agenda 21 a voulu faire découvrir aux élèves de CM1, CM2 et à nos concitoyens le parcours de l'énergie.
Deux classes de Régny et une classe de St Symphorien de Lay ont réfléchi sur les différents termes développés par un Animateur.
L'objectif permet de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables en abordant les éco-gestes quotidiens permettant de faire des économies.
Deux heures d'échanges, un jeu de questions-réponses qui n'ont pas laissé nos élèves insensibles aux différents problèmes qui entourent ce sujet.
En résumé : l'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas.

Le tri des déchets
Un geste simple pour réduire la quantité de déchets enfouie, recycler et ainsi économiser de l'énergie et de ressources naturelles, diminuer les coûts de gestion des déchets.
Bien respecter les consignes de tri, c'est éviter les transports inutiles de déchets et les surcoûts de traitement.

Rappel :
- Le ramassage des ordures ménagères se déroule le mardi à partir de 6H. Si le jour de collecte est un jour férié, la collecte est effectuée le lendemain.
Les sacs doivent être posés soit le lundi soir tard, soit le mardi matin.
- Plusieurs points de tri sont à votre disposition sur le territoire de la commune (cimetière, place de l'Europe, Champamont)
- Déchetterie de Régny : du mardi au vendredi de 14H à 17H (18H en été) et le Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H (18H en été)

JE SUIS CHARLIE

Comme partout en France, l'émotion a été vive à Régny après les meurtres commis début janvier à Paris et à Montrouge. Un rassemblement spontané de la population de la commune a eu lieu Place de la Mairie, pour rendre un dernier hommage aux victimes d'Amedy Coulibaly et des frères Kouachi.
Plusieurs dizaines de personnes se sont ainsi retrouvées pour exprimer leur solidarité aux victimes et à leurs familles, et se sont recueillies en silence pendant de longues minutes.

VOS SERVICES

Horaires d'ouverture de la Mairie
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à midi. Le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 9h à midi. Téléphone : 04 77 63 00 34.

Horaires d'ouverture de la Maison Médicale
De 8h à midi, etde 15h à 18h, du lundi au vendredi. Téléphone : 04 77 66 00 90

LES POMPIERS RECRUTENT

Le CIS de Régny est à ce jour composé de 14 pompiers répartis comme suit :
1 officier : Lieutenant Marc MARCHAND, Chef de centre.
3 sous-officiers : Adjudant-chef David GELDREICH, Adjudant Kévin TULOUT, Adjoint au Chef de centre et Sergent Clément BERNARD.
1 caporal-chef : Roger POMBO, Président de l'amicale.
7 sapeurs 1ère classe : Carlos CARVALHO, Cédric POMBO, Jérémy MOUTET, Quentin DUBUIS, Vincent JOURLIN, Nicolas SALLE, Christophe PEUILLON.
2 sapeurs 2ème classe : Nicolas LECOQ et Logan MARCHAND.
Cette année 2015, 3 sapeurs vont aller se former fin juin pour devenir caporal.
Nous sommes toujours en sous-effectif. Nous devrions être 22 pour atteindre l'optimum et jusqu'à 28 au maximum. Aujourd'hui nous en sommes à la moitié. Les tests de recrutement se dérouleront le 21 mars 2015. S'il y a parmi nos concitoyens des volontaires à un engagement civique, hommes ou femmes, ils peuvent se renseigner auprès d'un sapeur-pompier en activité qui saura les diriger vers le Chef de centre. Nous avons déjà une jeune femme, que j'ai rencontré et à qui j'ai expliqué le déroulement des tests et de la formation. N'hésitez pas à demander des renseignements.
En quelques chiffres, l'activité du Centre pour 2014 : les interventions sont au nombre de 153, ce qui a généré 187 sorties d'engins, dont 87 sur la commune de Régny, 42 sur la commune de St Victor sur Rhins, les autres sur les communes voisines telles St Symphorien de Lay, Pradines, Montagny entre autres. Ces interventions se décomposent ainsi : 114 sorties pour secours à personnes, 15 sorties Fourgon pour feux, 31 sorties pour le Véhicule de Transport de Personnel et de Matériel (à noter que nous avons détruits 17 nids de guêpes cette année contre 35 en 2013), et enfin 14 sorties en tant que chef de groupe.

Nous constatons encore cette année, comme les années précédentes, une activité de plus en plus importante pour ce qui concerne le secours à personne (75%).

Responsable de Publication : J.F. Dauvergne - Mairie de Régny - Place J. Fougerat - 42630 Régny
Directeur de publication : Ben Laïadi
Rédacteurs : adjoints et conseilleurs municipaux de la Ville de Régny
Imprimeur : Graphi Center - 24, rue du Maréchal Foch - 42300 Roanne